

BILAN SOCIAL 2020

Safran SA



BILAN SOCIAL 2020

La loi n°77-769 du 12 juillet 1977 fait obligation aux entreprises, comptant des établissements de plus de 300 salariés, d'élaborer chaque année un bilan social pour chaque établissement.

Ce bilan doit permettre aux salariés de mieux appréhender la situation sociale de l'entreprise, de connaître les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année et au cours de l'année la précédant.

PERIMETRES GEOGRAPHIQUES

Ce Bilan Social reprend les données des années 2018, 2019 et 2020.

Par accord d'entreprise en date du 24 août 2015, la société Safran SA était organisée en trois établissements distincts :

- Pôle Corporate composé des sites Martial VALIN, Safran Plaisir et Vilgénis
- Pôle Support et Services composé des sites Paul-Louis WEILLER, Safran Toulouse et les antennes des Centres de Service Partagés (Safran Purchasing, Safirh, Safran Finances Services...)
- Pôle Tech composé des sites de Saclay et d'Itteville.

Les Pôles Support et Services et Corporate présentant des métiers analogues exercés par des directions présentes sur les deux Pôles, et la proximité géographique des principaux sites de Martial VALIN et de Paul-Louis WEILLER, ont conduit à une modification du périmètre des établissements distincts. Ce changement a été entériné dans un accord d'entreprise en date du 2 avril 2019.

Safran SA comporte désormais deux établissements distincts :

- Pôle Corporate & Services composé des sites de Martial VALIN, Safran Plaisir, Vilgénis, Paul-Louis WEILLER, Safran Toulouse et les antennes des Centres de Service Partagés (Safran Purchasing, Safirh, Safran Finances Services...)
- Pôle Tech composé des sites de Paris-Saclay et d'Itteville et les antennes de Gennevilliers et de Villaroche.

L'élaboration du bilan social 2020 porte sur ce nouveau périmètre. Concernant le nouveau Pôle Corporate & Services, il n'y aura pas de reconstitution d'historique antérieur à 2020.

TABLE DES MATIÈRES

<u>CHAPITRE 1 – L'EMPLOI</u>	4
1 – 1 : Effectifs	
1 – 2 : Effectifs temporaires	
1 – 3 : Embauches	
1 – 4 : Départs	
1 – 5 : Absentéisme hors ALD	
<u>CHAPITRE 2 – REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES</u>	23
2 – 1 : Rémunérations	
2 – 2 : Hiérarchie des rémunérations	
2 – 3 : Charges accessoires	
2 – 4 : Participation financière et Intéressement	
2 – 5 : Actionnariat	
<u>CHAPITRE 3 – CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE</u>	30
3 – 1 : Accidents de travail et de trajet	
3 – 2 : Maladies professionnelles	
3 – 3 : Dépenses en matière de sécurité	
<u>CHAPITRE 4 – AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL</u>	32
4 – 1 : Durée et aménagement du temps de travail	
<u>CHAPITRE 5 – FORMATION</u>	33
5 – 1 : Formation professionnelle continue	
5 – 2 : Congé formation	
<u>CHAPITRE 6 – RELATIONS PROFESSIONNELLES</u>	36
6 – 1 : Représentants du personnel	
6 – 2 : Information et communication	
<u>CHAPITRE 7 – AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE</u>	44
7 – 1 : Œuvres sociales	
7 – 2 : Autres charges sociales	

CHAPITRE 1 – L'EMPLOI

1.1 - EFFECTIFS

1.1.1 Effectifs au 31/12

	Inscrits			ALD			Présents			E.T.P		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Hommes	998	1029	1015	23	26	18	975	1003	997	970	997	993
Femmes	504	516	517	23	17	12	481	499	505	474	491	498
Cadres	1502	1545	1532	46	43	30	1456	1502	1502	1444	1488	1491
Hommes	61	75	73	1	1	0	60	74	73	60	74	73
Femmes	63	62	59	4	4	2	59	58	57	58	57	55
Techniciens	124	137	132	5	5	2	119	132	130	118	130	128
Hommes	41	32	32	0	0	0	41	32	32	41	31	31
Femmes	107	99	89	4	4	3	103	95	86	100	92	82
Employés	148	131	121	4	4	3	144	127	118	140	123	113
Hommes	1100	1136	1120	24	27	18	1076	1109	1102	1071	1102	1097
Femmes	674	677	665	31	25	17	643	652	648	632	639	636
Total	1774	1813	1785	55	52	35	1719	1761	1750	1702	1741	1733

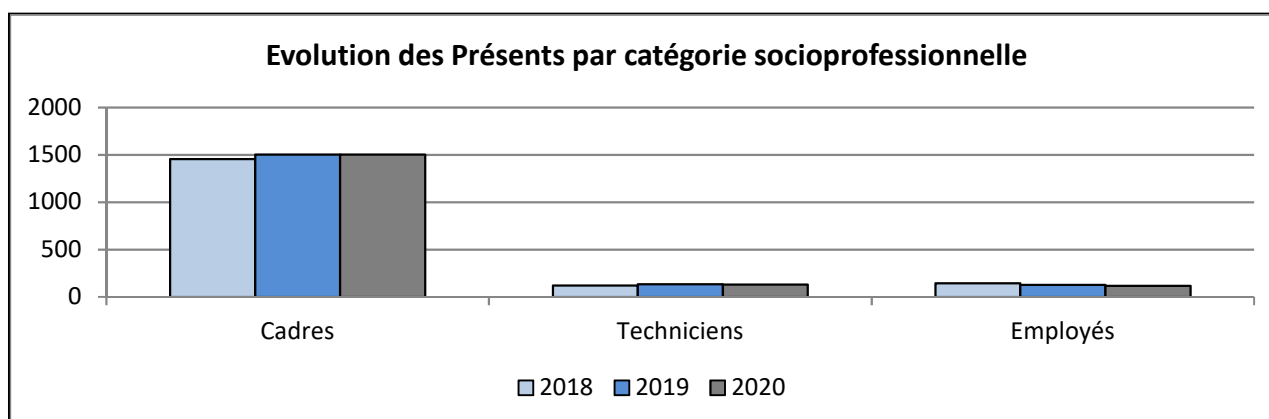
Définitions

Inscrits : Salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée

Présents : Inscrits moins ALD

ALD : Absents de Longue Durée

ETP : Equivalent Temps Plein des présents



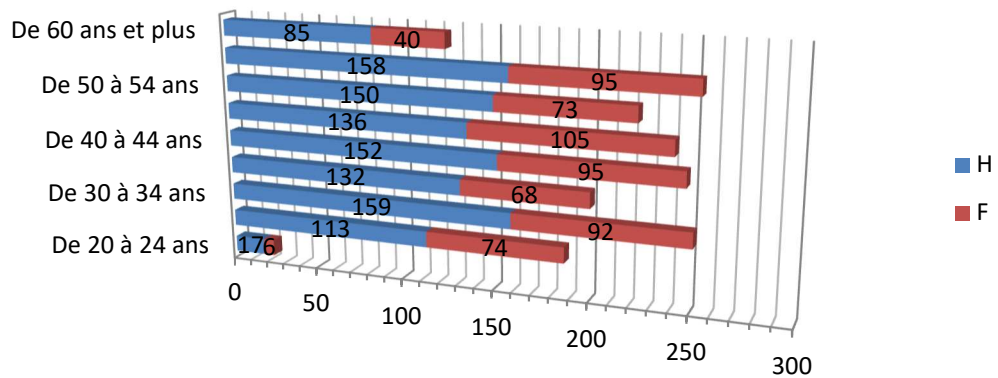
1.1.1. A Répartition des présents par CSP et par tranche d'âge au 31/12

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2018								
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 24 ans	18	5	0	1	0	0	18	6
De 25 à 29 ans	117	75	9	2	4	3	130	80
De 30 à 34 ans	148	78	5	7	5	7	158	92
De 35 à 39 ans	107	62	7	9	6	9	120	80
De 40 à 44 ans	126	71	7	6	5	20	138	97
De 45 à 49 ans	107	58	11	7	1	12	119	77
De 50 à 54 ans	146	62	8	13	6	17	160	92
De 55 à 59 ans	124	54	12	12	11	25	147	91
De 60 ans et plus	82	16	1	2	3	10	86	28
Total	975	481	60	59	41	103	1076	643

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019								
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 24 ans	26	8	2	1	0	0	28	9
De 25 à 29 ans	123	72	9	3	2	1	134	76
De 30 à 34 ans	137	90	9	4	6	8	152	102
De 35 à 39 ans	125	56	11	6	4	6	140	68
De 40 à 44 ans	136	77	8	9	2	16	146	102
De 45 à 49 ans	114	61	11	6	2	17	127	84
De 50 à 54 ans	132	54	9	15	4	11	145	80
De 55 à 59 ans	135	64	13	10	9	24	157	98
De 60 ans et plus	75	17	2	4	3	12	80	33
Total	1003	499	74	58	32	95	1109	652

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2020								
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 24 ans	14	5	2	1	1	0	17	6
De 25 à 29 ans	105	71	8	2	0	1	113	74
De 30 à 34 ans	141	80	10	7	8	5	159	92
De 35 à 39 ans	121	56	10	6	1	6	132	68
De 40 à 44 ans	141	77	8	6	3	12	152	95
De 45 à 49 ans	122	80	11	9	3	16	136	105
De 50 à 54 ans	139	56	9	9	2	8	150	73
De 55 à 59 ans	136	58	13	14	9	23	158	95
De 60 ans et plus	78	22	2	3	5	15	85	40
Total	997	505	73	57	32	86	1102	648

Répartition des effectifs présents par Sexe et par tranche d'âge au 31/12



1.1.1. B Répartition des présents par CSP et âges moyens au 31/12

Age moyen	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2018	43,4	41,4	43,8	45,7	46,1	48,2	43,5	42,9
2019	43,1	41,5	42,8	46,9	46,6	49,0	43,2	43,0
2020	43,8	42,2	43,0	46,7	47,1	50,2	43,8	43,6

1.1.2 Effectif permanent

Salariés à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée et liés par un contrat de travail à durée indéterminée. Donc CDD et temps partiels exclus.

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018	1081	110	107	1298
2019	1184	115	108	1407
2020	1296	117	102	1515

1.1.3 Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée au 31/12

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018	76	0	1	77
2019	84	4	1	89
2020	69	3	0	72

Dont CIFRE au 31/12

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018	65	0	0	65
2019	75	0	0	75
2020	65	0	0	65

1.1.4. A Effectif mensuel moyen par sexe avec ALD

Somme des effectifs inscrits du dernier jour de chaque mois divisé par douze

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	922	61	34	1016
Femmes	465	65	100	630
Total	1386	126	134	1646
2019				
Hommes	1009	67	37	1113
Femmes	511	63	101	676
Total	1520	131	138	1789
2020				
Hommes	1029	75	32	1135
Femmes	526	61	94	680
Total	1555	135	126	1816

1.1.4. B Effectif mensuel moyen par sexe hors ALD

Somme des effectifs inscrits du dernier jour de chaque mois divisé par douze

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	897	59	33	989
Femmes	446	61	96	603
Total	1343	120	129	1592
2019				
Hommes	985	66	37	1088
Femmes	493	60	98	651
Total	1478	126	135	1739
2020				
Hommes	945	69	31	1045
Femmes	438	57	81	575
Total	1383	125	112	1620

1.1.5. A Effectif moyen équivalent plein temps avec ALD

Somme des effectifs inscrits du dernier jour de chaque mois en équivalent plein temps divisé par douze

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	831	60	33	923
Femmes	425	60	93	578
Total	1256	119	126	1501
2019				
Hommes	905	67	36	1009
Femmes	466	58	95	619
Total	1372	125	131	1627
2020				
Hommes	920	74	32	1026
Femmes	479	56	86	622
Total	1399	131	118	1647

1.1.6 Nombre de salariés en ALD au 31/12

	2018	2019	2020
CONGE SABBATIQUE	4	2	1
CONGE PARENTAL	4	2	0
CONGE SANS SOLDE	4	3	4
DISPENSE ACTIVITE FIN CARRIERE	17	16	10
MALADIE DE LONGUE DUREE	13	16	12
CREATION D'ENTREPRISE	1	2	0
SAFRAN HRS & EXPATRIES CONTRAT LOCAL	12	11	8
Total	55	52	35

1.1.7 Répartition de l'effectif inscrit selon l'ancienneté au 31/12

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2018								
De 0 à 4 ans	379	166	19	17	2	8	400	191
De 5 à 9 ans	214	136	13	17	10	27	237	180
De 10 à 14 ans	102	73	0	8	7	15	109	96
De 15 à 19 ans	83	46	7	2	4	17	94	65
De 20 à 24 ans	29	9	4	4	4	4	37	17
De 25 à 29 ans	70	35	6	2	1	7	77	44
De 30 à 34 ans	68	22	6	8	6	11	80	41
De 35 à 39 ans	49	14	5	4	6	14	60	32
De 40 ans et plus	4	3	1	1	1	4	6	8
Total	998	504	61	63	41	107	1100	674

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019								
De 0 à 4 ans	363	172	21	13	1	7	385	192
De 5 à 9 ans	264	139	19	17	9	23	292	179
De 10 à 14 ans	101	71	3	10	5	12	109	93
De 15 à 19 ans	81	52	5	1	2	12	88	65
De 20 à 24 ans	40	14	7	4	4	11	51	29
De 25 à 29 ans	60	23	5	2	1	4	66	29
De 30 à 34 ans	69	31	7	9	3	11	79	51
De 35 à 39 ans	45	14	7	5	7	14	59	33
De 40 ans et plus	6	0	1	1	0	5	7	6
Total	1029	516	75	62	32	99	1136	677

	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2020								
De 0 à 4 ans	289	153	14	11	2	4	305	168
De 5 à 9 ans	308	149	26	13	8	18	342	180
De 10 à 14 ans	116	73	4	15	4	11	124	99
De 15 à 19 ans	75	55	5	2	3	11	83	68
De 20 à 24 ans	57	19	7	3	3	14	67	36
De 25 à 29 ans	43	14	2	3	1	2	46	19
De 30 à 34 ans	80	38	8	8	4	10	92	56
De 35 à 39 ans	39	15	5	4	6	14	50	33
De 40 ans et plus	8	1	2	0	1	5	11	6
Total	1015	517	73	59	32	89	1120	665

1.1.8 Répartition par ancienneté moyenne de l'effectif inscrit au 31/12

Ancienneté moyenne	Cadres		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2018	11,5	10,6	15,1	13,5	19,0	18,6	12,0	12,1
2019	11,3	10,6	14,7	15,1	19,8	19,5	11,8	12,3
2020	11,9	11,1	14,5	14,9	20,2	20,8	12,3	12,8

1.1.9 Répartition de l'effectif inscrit selon la nationalité au 31/12

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Français	1420	123	148	1691
UE	39	0	0	39
Hors UE	43	1	0	44
Total	1502	124	148	1774
2019				
Français	1447	136	131	1714
UE	41	0	0	41
Hors UE	57	1	0	58
Total	1545	137	131	1813
2020				
Français	1440	132	121	1693
UE	35	0	0	35
Hors UE	57	0	0	57
Total	1532	132	121	1785

1.1.10 A Répartition des inscrits selon une structure de qualification détaillée au 31/12

ETAM	Niveau II			Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	170	180	190	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2018															
EMPLOYES H	0	0	0	1	0	1	2	2	6	10	8	6	5	0	41
F	0	0	0	0	0	0	1	9	7	17	38	28	7	0	107
Total	0	0	0	1	0	1	3	11	13	27	46	34	12	0	148
TECHNICIENS H	0	0	0	0	0	0	2	2	8	12	15	17	5	0	61
F	0	0	0	0	0	0	0	2	10	25	18	6	2	0	63
Total	0	0	0	0	0	0	2	4	18	37	33	23	7	0	124
ETAM H	0	0	0	1	0	1	4	4	14	22	23	23	10	0	102
F	0	0	0	0	0	0	1	11	17	42	56	34	9	0	170
Total	0	0	0	1	0	1	5	15	31	64	79	57	19	0	272

ETAM	Niveau II			Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	170	180	190	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2019															
EMPLOYES H	0	0	0	1	0	1	1	3	2	6	9	6	2	1	32
F	0	0	0	0	0	0	1	5	8	20	29	31	4	1	99
Total	0	0	0	1	0	1	2	8	10	26	38	37	6	2	131
TECHNICIENS H	0	0	0	0	0	0	2	3	11	14	16	18	10	1	75
F	0	0	0	0	0	0	0	2	8	22	20	7	3	0	62
Total	0	0	0	0	0	0	2	5	19	36	36	25	13	1	137
ETAM H	0	0	0	1	0	1	3	6	13	20	25	24	12	2	107
F	0	0	0	0	0	0	1	7	16	42	49	38	7	1	161
Total	0	0	0	1	0	1	4	13	29	62	74	62	19	3	268

ETAM	Niveau II			Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	170	180	190	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2020															
EMPLOYES H	0	0	0	1	0	0	1	5	2	5	8	6	3	1	32
F	0	0	0	0	0	0	1	3	8	16	29	27	4	1	89
Total	0	0	0	1	0	0	2	8	10	21	37	33	7	2	121
TECHNICIENS H	0	0	0	0	0	0	2	3	11	13	14	17	11	2	73
F	0	0	0	0	0	0	0	2	9	19	14	11	4	0	59
Total	0	0	0	0	0	0	2	5	20	32	28	28	15	2	132
ETAM H	0	0	0	1	0	0	3	8	13	18	22	23	14	3	105
F	0	0	0	0	0	0	1	5	17	35	43	38	8	1	148
Total	0	0	0	1	0	0	4	13	30	53	65	61	22	4	253

1.1.10 B Répartition de l'effectif inscrit selon une structure de qualification détaillée au 31/12

CADRES	I	II	III A	III B	III BS	III C	HS Directeur	TOTAL
2018								
Hommes	52	286	248	140	74	75	123	998
Femmes	27	205	107	80	33	28	24	504
Total	79	491	355	220	107	103	147	1502
2019								
Hommes	51	275	283	143	84	71	122	1029
Femmes	23	207	111	81	38	24	32	516
Total	74	482	394	224	122	95	154	1545
2020								
Hommes	42	254	291	143	94	72	119	1015
Femmes	26	182	121	90	40	24	34	517
Total	68	436	412	233	134	96	153	1532

1.1.11 Nombre de salariés occupés à temps partiel au 31/12

	Cadres			Techniciens			Employés			Total
	80%	50%	autres	80%	50%	autres	80%	50%	autres	
2018										
Hommes	16	1	6	0	0	0	2	0	0	25
Femmes	29	1	15	4	0	1	8	0	6	64
Total	45	2	21	4	0	1	10	0	6	89
2019										
Hommes	23	1	7	1	0	0	2	0	1	35
Femmes	28	1	14	3	0	3	10	0	4	63
Total	51	2	21	4	0	3	12	0	5	98
2020										
Hommes	17	1	6	1	0	0	2	0	1	28
Femmes	22	2	9	4	0	2	9	0	6	54
Total	39	3	15	5	0	2	11	0	7	82

Dont salariés occupés à temps partiel au 31/12 dans le cadre de l'accord seniors

	Cadres			Techniciens			Employés			Total
	80%	50%	autres	80%	50%	autres	80%	50%	autres	
2018										
Hommes	14	0	2	0	0	0	0	0	0	16
Femmes	6	0	0	1	0	0	1	0	0	8
Total	20	0	2	1	0	0	1	0	0	24
2019										
Hommes	19	0	3	1	0	0	1	0	1	25
Femmes	6	0	0	2	0	0	3	0	2	13
Total	25	0	3	3	0	0	4	0	3	38
2020										
Hommes	14	0	3	1	0	0	1	0	1	20
Femmes	6	0	0	3	0	0	1	0	3	13
Total	20	0	3	4	0	0	2	0	4	33

1.2 – EFFECTIF TEMPORAIRES

1.2.1 Nombre de stagiaires (Ecoles, Universités)

Nombre de stagiaires ayant eu dans l'année de référence un stage supérieur ou égal à une semaine non régi par un contrat de travail

	Elèves Ingénieurs	IUT - Lycées techn	Autres	Total
2018	72	11	84	167
2019	67	6	81	154
2020	56	5	76	137

1.2.2 Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

Il est égal au nombre de jours d'intérim dans l'année divisé par le nombre de jours ouvrés de l'année

	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers	Total
2018					
Hommes	6,18	4,41	1,09	0,39	12,07
Femmes	6,01	4,73	4,41	0,00	15,16
Total	12,19	9,14	5,50	0,39	27,23
2019					
Hommes	8,22	9,30	1,87	0,00	19,39
Femmes	13,52	8,52	9,80	0,00	31,84
Total	21,74	17,82	11,67	0,00	51,23
2020					
Hommes	2,12	6,78	0,90	0,00	9,80
Femmes	5,39	10,10	7,46	0,00	22,95
Total	7,51	16,88	8,36	0,00	32,75

1.2.3 Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en jours ouvrés)

Elle est égale au nombre de jours d'intérim dans l'année divisé par le nombre de missions commencées dans l'année.

	Cadres	Techniciens	Employés	Ouvriers	Total
2018	93,51	108,34	75,45	102,86	93,41
2019	96	96,21	112,99	0	99,36
2020	99,64	121,47	124,01	0,00	116,24

1.3 - EMBAUCHES

2018		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Embauches externes en CDI					
	Hommes	55	1	0	56
	Femmes	32	4	1	37
	Total	87	5	1	93
Embauches par CDD					
	Hommes	20	1	0	21
	Femmes	16	1	0	17
	Total	36	2	0	38
Mobilités Groupe					
	Hommes	137	2	11	150
	Femmes	63	3	12	78
	Total	200	5	23	228
TOTAL					
	Hommes	212	4	11	227
	Femmes	111	8	13	132
	Total	323	12	24	359

2019		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Embauches externes en CDI					
	Hommes	83	5	0	88
	Femmes	46	1	4	51
	Total	129	6	4	139
Embauches par CDD					
	Hommes	9	2	0	11
	Femmes	14	4	2	20
	Total	23	6	2	31
Mobilités Groupe					
	Hommes	57	4	0	61
	Femmes	23	1	2	26
	Total	80	5	2	87
TOTAL					
	Hommes	149	11	0	160
	Femmes	83	6	8	97
	Total	232	17	8	257

2020		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Embauches externes en CDI					
	Hommes	28	2	1	31
	Femmes	26	1	0	27
	Total	54	3	1	58
Embauches par CDD					
	Hommes	2	0	0	2
	Femmes	4	1	0	5
	Total	6	1	0	7
Mobilités Groupe					
	Hommes	40	0	0	40
	Femmes	24	2	0	26
	Total	64	2	0	66
TOTAL					
	Hommes	70	2	1	73
	Femmes	54	4	0	58
	Total	124	6	1	131

1.3.1 Nombre d'embauches de salariés de moins de 26 ans

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	24	1	14	39
Femmes	12	2	17	31
Total	36	3	31	70
2019				
Hommes	30	3	22	55
Femmes	16	2	35	53
Total	46	5	57	108
2020				
Hommes	10	1	3	14
Femmes	6	0	2	8
Total	16	1	5	22

1.4 - DEPARTS

2018		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Nombre de démissions					
	Hommes	41	0	0	41
	Femmes	18	1	0	19
Total		59	1	0	60
Nombre de licenciements pour cause économique					
	Hommes	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0
Total		0	0	0	0
Nombre de licenciements pour d'autres motifs					
	Hommes	6	0	0	6
	Femmes	1	0	0	1
Total		7	0	0	7
Fin de contrat à durée déterminée					
	Hommes	10	1	0	11
	Femmes	15	2	0	17
Total		25	3	0	28
Départs en cours de période d'essai					
	Hommes	5	0	0	5
	Femmes	0	0	0	0
Total		5	0	0	5
Retraites					
	Hommes	23	2	2	27
	Femmes	5	0	2	7
Total		28	2	4	34
Ruptures conventionnelles					
	Hommes	4	0	0	4
	Femmes	2	0	1	3
Total		6	0	1	7
Décès					
	Hommes	2	0	0	2
	Femmes	0	0	0	0
Total		2	0	0	2
Mobilités Groupe					
	Hommes	35	2	0	37
	Femmes	23	6	1	30
Total		58	8	1	67
TOTAL DEPARTS					
	Hommes	126	5	2	133
	Femmes	64	9	4	77
Total		190	14	6	210

2019		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Nombre de démissions					
	Hommes	38	0	1	39
	Femmes	21	0	2	23
Total		59	0	3	62
Nombre de licenciements pour cause économique					
	Hommes	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0
Total		0	0	0	0
Nombre de licenciements pour d'autres motifs					
	Hommes	6	0	1	7
	Femmes	6	0	0	6
Total		12	0	1	13
Fin de contrat à durée déterminée					
	Hommes	4	0	0	4
	Femmes	12	2	2	16
Total		16	2	2	20
Départs en cours de période d'essai					
	Hommes	2	0	0	2
	Femmes	1	0	0	1
Total		3	0	0	3
Retraites					
	Hommes	19	1	1	21
	Femmes	10	1	3	14
Total		29	2	4	35
Ruptures conventionnelles					
	Hommes	10	0	1	11
	Femmes	5	1	0	6
Total		15	1	1	17
Décès					
	Hommes	2	0	1	3
	Femmes	0	0	1	1
Total		2	0	2	4
Mobilités Groupe					
	Hommes	44	0	0	44
	Femmes	24	8	1	33
Total		68	8	1	77
TOTAL DEPARTS					
	Hommes	125	1	5	131
	Femmes	79	12	9	100
Total		204	13	14	231

2020		Cadres	Techniciens	Employés	Total
Nombre de démissions					
	Hommes	21	0	0	21
	Femmes	13	0	1	14
Total		34	0	1	35
Nombre de licenciements pour cause économique					
	Hommes	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0
Total		0	0	0	0
Licenciements pour d'autres motifs					
	Hommes	6	0	0	6
	Femmes	6	0	0	6
Total		12	0	0	12
Fin de contrat à durée déterminée					
	Hommes	3	1	0	4
	Femmes	5	1	1	7
Total		8	2	1	11
Départs en cours de période d'essai					
	Hommes	0	0	0	0
	Femmes	2	0	0	2
Total		2	0	0	2
Retraites					
	Hommes	20	2	0	22
	Femmes	5	3	3	11
Total		25	5	3	33
Ruptures conventionnelles					
	Hommes	3	0	0	3
	Femmes	4	1	0	5
Total		7	1	0	8
Décès					
	Hommes	2	0	0	2
	Femmes	1	0	0	1
Total		3	0	0	3
Mobilités Groupe					
	Hommes	23	0	0	23
	Femmes	20	1	1	22
Total		43	1	1	45
TOTAL DEPARTS					
	Hommes	78	3	0	81
	Femmes	56	6	6	68
Total		134	9	6	149

1.5 - ABSENTEISME

1.5.1 Taux d'absentéisme pour maladie

Il s'agit des absences maladie au sens des arrêts de travail déclarés à la sécurité sociale

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	1,38%	2,69%	1,56%	1,47%
Femmes	3,38%	4,16%	5,84%	3,85%
Total	2,05%	3,43%	4,76%	2,38%
2019				
Hommes	1,25%	1,78%	2,53%	1,33%
Femmes	2,59%	3,73%	3,73%	3,08%
Total	1,70%	2,70%	4,46%	1,99%
2020				
Hommes	0,61%	2,03%	2,83%	0,77%
Femmes	2,31%	2,44%	2,71%	2,38%
Total	1,19%	2,22%	2,74%	1,39%

1.5.2 Taux d'absentéisme pour accidents de travail et trajet

Absences consécutives à des accidents de travail et de trajet

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	0,04%	0,00%	0,00%	0,03%
Femmes	0,04%	0,28%	0,05%	0,07%
Total	0,04%	0,14%	0,04%	0,05%
2019				
Hommes	0,01%	0,04%	0,00%	0,01%
Femmes	0,13%	0,21%	0,01%	0,12%
Total	0,05%	0,12%	0,01%	0,05%
2020				
Hommes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Femmes	0,02%	0,00%	0,00%	0,01%
Total	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%

1.5.3 Taux d'absentéisme pour maternité ou paternité

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	0,21%	0,35%	0,16%	0,22%
Femmes	2,18%	1,21%	0,87%	1,87%
Total	0,87%	0,79%	0,69%	0,85%
2019				
Hommes	0,23%	0,00%	0,26%	0,21%
Femmes	1,99%	0,73%	0,12%	1,60%
Total	0,82%	0,35%	0,16%	0,73%
2020				
Hommes	0,30%	0,35%	0,00%	0,29%
Femmes	1,88%	1,64%	0,55%	1,67%
Total	0,84%	0,41%	0,96%	0,82%

1.5.4 Taux pour congés conventionnels

Ce sont les heures d'absence prises dans le cadre des dispositions de l'accord relatif au statut des salariés de SAFRAN, à savoir : congé sans solde, congé événement de famille (mariage, naissance), congé de paternité, soins à enfant malade

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	0,17%	0,25%	0,22%	0,18%
Femmes	0,15%	0,34%	0,30%	0,20%
Total	0,17%	0,30%	0,28%	0,18%
2019				
Hommes	0,25%	0,39%	0,27%	0,33%
Femmes	0,31%	0,38%	0,40%	0,26%
Total	0,27%	0,38%	0,36%	0,29%
2020				
Hommes	0,20%	0,27%	0,23%	0,20%
Femmes	0,28%	0,15%	0,21%	0,26%
Total	0,23%	0,22%	0,22%	0,23%

1.5.5 Taux divers

Regroupent les heures d'absence enregistrées pour les motifs suivants : absence autorisée non payée, absence autorisée payée.

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	0,15%	0,23%	0,04%	0,15%
Femmes	0,21%	0,48%	0,21%	0,23%
Total	0,17%	0,35%	0,17%	0,18%
2019				
Hommes	0,12%	0,43%	0,44%	0,15%
Femmes	0,23%	0,24%	0,42%	0,26%
Total	0,16%	0,34%	0,43%	0,19%
2020				
Hommes	0,52%	3,24%	1,48%	0,75%
Femmes	0,84%	0,59%	2,04%	0,98%
Total	0,63%	1,99%	1,90%	0,83%

1.5.6 Nombre de salariés bénéficiaires d'un congé parental d'éducation à temps plein ou d'un congé pour soigner un enfant malade

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	1	0	0	1
Femmes	8	1	0	9
Total	9	1	0	10
2019				
Hommes	1	0	0	1
Femmes	10	0	0	10
Total	11	0	0	11
2020				
Hommes	1	0	0	1
Femmes	8	0	1	9
Total	9	0	1	10

1.5.7 Nombre de salariés handicapés au 31/12, au sens de la déclaration annuelle obligatoire des travailleurs handicapés (DOETH)

2018	46	2019	56	2020	53
-------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------

CHAPITRE 2 – REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1 – REMUNERATIONS

2.1.1 Masse salariale annuelle totale avec ALD (en euros)

Masse salariale annuelle totale. Hors apprentis et stagiaires & CIFRE

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	91 801 597	2 788 297	1 653 698	96 243 592
Femmes	32 093 156	2 608 173	4 507 193	39 208 521
Total	123 894 753	5 396 470	6 160 891	135 452 113
2019				
Hommes	100 384 323	3 127 107	1 796 687	105 308 116
Femmes	36 969 296	2 612 989	4 685 215	44 267 500
Total	137 353 619	5 740 096	6 481 902	149 575 616
2020				
Hommes	96 015 447	3 346 624	1 485 950	100 848 022
Femmes	37 238 781	2 702 850	4 195 778	44 137 408
Total	133 254 228	6 049 474	5 681 728	144 985 430

* Effectif inférieur à 5

2.1.2 Rémunération mensuelle moyenne

Les directeurs et hors statuts sont exclus de cet indicateur.

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	6 155	3 846	4 093	5 908
Femmes	5 227	3 340	3 759	4 770
Total	5 819	3 583	3 843	5 439
2019				
Hommes	6 257	3 881	4 074	5 999
Femmes	5 497	3 598	3 924	5 058
Total	5 988	3 747	3 965	5 626
2020				
Hommes	6 234	3 776	3 830	5 953
Femmes	5 501	3 858	3 876	5 095
Total	5 976	3 811	3 864	5 618

* Effectif inférieur à 5

2.1.3 Rémunérations moyennes mensuelles par niveau ou position (en euros)

Masse salariale annuelle totale hors ALD (y compris 13^{ème} mois) divisé par 12 * effectif présent au mois le mois dans chaque niveau ou position. Les absents de longue durée sont exclus de cet indicateur.

2018		HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
NIVEAU	COEFFICIENTS	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs
I	ETAM 140 à 155	*	0	*	0	*	0
II	ETAM 170 à 190	*	0	*	0	*	0
III	ETAM 215 à 240	*	2	*	0	*	2
IV	ETAM 255 à 285	3 011	22	3 017	27	3 014	49
V	ETAM 305 à 365	3 988	67	3 763	126	3 839	193
VI	ETAM 395 à 425	4 963	10	5 066	9	5 011	19
CADRES	I	3 338	52	3 114	27	3 193	79
	II	4 166	282	3 950	195	4 075	477
	III A	5 629	244	5 298	102	5 527	346
	III B	6 841	136	6 397	77	6 681	213
	III BS	8 755	72	8 549	31	8 693	103
	III C	10 853	74	10 305	25	10 730	99
	DIR et HST	23 261	113	17 840	24	22 290	137
RAPPEL	ENSEMBLE	7 988	1 074	5 426	643	6 999	1 717

* Effectif inférieur à 5

2019		HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
NIVEAU	COEFFICIENTS	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs
I	ETAM 140 à 155	*	0	*	0	*	0
II	ETAM 170 à 190	*	0	*	0	*	0
III	ETAM 215 à 240	*	2	*	0	*	2
IV	ETAM 255 à 285	3 041	22	3 106	22	3 075	44
V	ETAM 305 à 365	4 092	68	3 852	123	3 935	191
VI	ETAM 395 à 425	5 026	14	5 103	8	5 055	22
CADRES	I	3 385	51	3 226	23	3 297	74
	II	4 374	269	4 168	197	4 285	466
	III A	5 692	276	5 310	108	5 583	384
	III B	7 111	141	6 547	80	6 909	221
	III BS	8 817	81	8 530	37	8 730	118
	III C	11 389	69	11 005	24	11 289	93
	DIR et HST	23 139	114	18 779	30	22 263	144
RAPPEL	ENSEMBLE	7 919	1107	5 701	652	7 077	1759

* Effectif inférieur à 5

2020		HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
NIVEAU	COEFFICIENTS	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs	Salaires	Effectifs
I	ETAM 140 à 155	*	0	*	0	*	0
II	ETAM 170 à 190	*	0	*	0	*	0
III	ETAM 215 à 240	*	1	*	0	*	1
IV	ETAM 255 à 285	2 762	23	3 081	20	2 912	43
V	ETAM 305 à 365	3 932	60	3 830	103	3 867	163
VI	ETAM 395 à 425	4 798	17	5 357	9	4 993	26
CADRES	I	3 269	42	3 240	26	3 253	68
	II	4 098	238	3 971	171	4 044	409
	III A	5 540	278	5 141	119	5 425	397
	III B	6 871	137	6 508	83	6 736	220
	III BS	8 769	91	8 561	39	8 707	130
	III C	11 115	68	10 752	23	11 024	91
	DIR et HST	21 714	108	16 985	30	20 676	138
RAPPEL	ENSEMBLE	7 517	1063	5 631	623	6 809	1686

* Effectif inférieur à 5

2.1.4 Nombre de promotions (catégorie de départ)

On entend par promotion :

- pour les cadres = mesures individuelles entraînant le passage à une position supérieure s'accompagnant ou non d'un changement de rémunération
- pour les non cadres = mesures individuelles entraînant le passage à un coefficient supérieur s'accompagnant ou non d'un changement de rémunération

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	44	6	4	54
Femmes	32	6	14	52
Total	76	12	18	106
2019				
Hommes	114	9	14	137
Femmes	61	8	14	83
Total	175	17	28	220
2020				
Hommes	75	10	5	90
Femmes	41	10	16	67
Total	116	20	21	157

2.1.4 A Nombre de promotions des cadres

CADRES	I	II	III A	III B	III BS	III C Hors Statuts Directeurs	TOTAL
2018							
Hommes	2	24	7	5	5	1	44
Femmes	3	11	13	2	2	1	32
Total	5	35	20	7	7	2	76
2019							
Hommes	24	43	23	19	3	2	114
Femmes	14	19	11	10	4	3	61
Total	38	62	34	29	7	5	175
2020							
Hommes	17	24	13	14	4	3	75
Femmes	6	14	12	5	3	1	41
Total	23	38	25	19	7	4	116

2.1.4 B Nombre de promotions des non cadres

ETAM	Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2018												
EMPLOYES H	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	4
F	0	0	0	0	2	0	5	3	4	0	0	14
Total	0	0	0	0	2	1	6	5	4	0	0	18
TECHNICIENS H	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0	0	6
F	0	0	0	0	0	2	1	1	2	0	0	6
Total	0	0	0	0	0	2	3	3	4	0	0	12
ETAM H	0	0	0	0	0	1	3	4	2	0	0	10
F	0	0	0	0	2	2	6	4	6	0	0	20
Total	0	0	0	0	2	3	9	8	8	0	0	30

ETAM	Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2019												
EMPLOYES H	0	0	0	1	0	1	4	2	5	1	0	14
F	0	0	0	0	3	3	0	6	1	1	0	14
Total	0	0	0	1	3	4	4	8	6	2	0	28
TECHNICIENS H	0	0	0	0	1	3	1	3	0	1	0	9
F	0	0	0	0	1	2	2	2	1	0	0	8
Total	0	0	0	0	2	5	3	5	1	1	0	17
ETAM H	0	0	0	1	1	4	5	5	5	2	0	23
F	0	0	0	0	4	5	2	8	2	1	0	22
Total	0	0	0	1	5	9	7	13	7	3	0	45

ETAM	Niveau III			Niveau IV			Niveau V			Niveau VI		TOTAL
	215	225	240	255	270	285	305	335	365	395	425	
2020												
EMPLOYES H	0	0	1	0	0	1	2	1	0	0	0	5
F	0	0	0	0	1	1	5	3	4	2	0	16
Total	0	0	1	0	1	2	7	4	4	2	0	21
TECHNICIENS H	0	0	0	0	1	1	1	3	3	1	0	10
F	0	0	0	0	0	1	1	6	1	1	0	10
Total	0	0	0	0	1	2	2	9	4	2	0	20
ETAM H	0	0	1	0	1	2	3	4	3	1	0	15
F	0	0	0	0	1	2	6	9	5	3	0	26
Total	0	0	1	0	2	4	9	13	8	4	0	41

2.2 – HIERARCHIE DES REMUNERATIONS

2.2.1 Montant global des dix rémunérations les plus élevées (en euros)

2018	9 607 349	2019	10 761 954	2020	8 198 139
------	-----------	------	------------	------	-----------

2.2.2 Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10% des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10% des salariés percevant les rémunérations les moins élevées

2018	5,24	2019	4,98	2020	4,97
------	------	------	------	------	------

2.2.3 Rémunération horaire moyenne (selon la définition de l'indicateur 211 / heures de présence de l'année) (en euros)

2018	32,18	2019	34,62	2020	36,19
------	-------	------	-------	------	-------

2.3 – CHARGES ACCESSOIRES

Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel (en euros)

Les entreprises extérieures regroupent les entreprises de travail temporaire et les autres entreprises telles que les entreprises de gardiennage ou les entreprises de nettoyage

	Entreprises de travail temporaire	Autres entreprises
2018	1 850 423	8 539 256
2019	3 364 996	9 294 172
2020	3 823 052	8 858 199

2.4 – PARTICIPATION FINANCIERE ET INTERESSEMENT

2.4.1 Participation : montant global distribué (part SAFRAN en application de l'accord de Participation Groupe) (en euros)

2018	7 920 000	2019	9 182 253	2020	10 705 865
------	-----------	------	-----------	------	------------

2.4.2 Participation : en pourcentage brut

2018	6,64%	2019	7,50%	2020	8,29%
------	-------	------	-------	------	-------

2.4.3 Intéressement : en pourcentage brut

2018	7%	2019	7,0%	2020	7%
------	----	------	------	------	----

2.5 – ACTIONNARIAT

2.5.1 Part du capital détenu par les salariés des sociétés du Groupe SAFRAN grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat...)

2018	10,59%	2019	10,82%	2020	10,43%
------	--------	------	--------	------	--------

CHAPITRE 3 – CONDITIONS D’HYGIENE ET DE SECURITE

3.1 – ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

3.1.1 Nombre d’accidents du travail avec arrêt

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	1	0	0	1
Femmes	0	1	1	2
Total	1	1	1	3
2019				
Hommes	1	1	0	2
Femmes	3	2	0	5
Total	4	3	0	7
2020				
Hommes	0	0	0	0
Femmes	1	0	0	1
Total	1	0	0	1

3.1.2 Nombre de journées perdues pour accidents du travail

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018	26	7	5	38
2019	50	33	2	85
2020	16	0	0	16

3.1.3 Nombre d’accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018	11	1	5	17
2019	5	0	0	5
2020	2	0	0	2

3.1.4 Nombre d'accidents mortels

2018	0	2019	1	2020	0
------	---	------	---	------	---

3.2 – MALADIES PROFESSIONNELLES

3.2.1 Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées

	Nombre	Dénomination
2018	0	
2019	0	
2020	0	

3.3 – DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE (en euros)

2018	556 752	2019	476 111	2020	627 570
------	---------	------	---------	------	---------

CHAPITRE 4 – AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 – DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

4.1.1 Horaire hebdomadaire moyen affiché

2018	36H	2019	36H	2020	36 H
------	-----	------	-----	------	------

4.1.2 Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur

2018	0	2019	0	2020	0
------	---	------	---	------	---

4.1.3 Nombre de salariés bénéficiant d'un système horaires individualisés

2018	121	2019	110	2020	101
------	-----	------	-----	------	-----

CHAPITRE 5 – FORMATION

5.1 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

5.1.1 Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue

2018	3,59	2019	3,35	2020	2,73
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

5.1.1 B Montant consacré à la formation continue (en euros)

2018	5 131 325	2019	5 292 198	2020	3 725 020
-------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

5.1.2 Nombre d'effectifs formés (rémunérés)

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	643	46	13	702
Femmes	385	49	45	479
Total	1028	95	58	1181
2019				
Hommes	712	62	19	793
Femmes	379	48	44	471
Total	1091	110	63	1264
2020				
Hommes	788	57	36	881
Femmes	449	75	56	580
Total	1237	132	92	1461

5.1.3 Nombre d'actions de formation

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Hommes	1164	93	19	1276
Femmes	805	81	66	952
Total	1969	174	85	2228
2019				
Hommes	1362	145	29	1536
Femmes	816	85	77	978
Total	2178	230	106	2514
2020				
Hommes	1823	93	83	1999
Femmes	1093	111	153	1357
Total	2916	204	236	3356

5.1.4 Nombre d'heures de formation

	Cadres	Techniciens	Employés	Total
2018				
Rémunérées	20 723	1 264	212	22 199
Non rémunérées	14 402	2 150	1 016	17 568
Total	35 125	3 414	1 228	39 767
2019				
Rémunérées	34 329	2 845	1 400	38 574
Non rémunérées	0	0	0	0
Total	34 329	2 845	1 400	38 574
2020				
Rémunérées	16 319	762	756	17 837
Non rémunérées	664	3	171	838
Total	16 983	765	927	18 675

5.2 – CONGE FORMATION

5.2.1 Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré

2018	1	2019	0	2020	0
-------------	----------	-------------	----------	-------------	----------

5.2.2 Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré

2018	1	2019	0	2020	0
-------------	----------	-------------	----------	-------------	----------

5.2.3 Nombre de salariés auxquels à été refusé un congé de formation

2018	0	2019	0	2020	0
------	---	------	---	------	---

5.3 – APPRENTISSAGE

5.3.1 Nombre de contrats d'apprentissage conclus

2018	30	2019	72	2020	36
------	----	------	----	------	----

CHAPITRE 6 – RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1 – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

6.1.1 Composition du Comité Social et Economique Central

	2020	
	Titulaires	Suppléants
CFE-CGC	6	6
CFDT	3	3
SANS ETIQUETTE	0	0
Total	9	9

6.1.2 Nombre de réunions avec les représentants du personnel

	2018	2019	2020
CSE	38	0	37
CSSCT	16	0	10
Total	87	0	47

6.1.3 Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année où l'entreprise est en cause (y compris les recours aux prud'hommes)

2018	4	2019	1	2020	2
------	---	------	---	------	---

6.1.4 A Date de signature et objet des accords signés au niveau de l'entreprise dans l'année

2018

- Avenant n°2 à l'accord relatif au statut collectif des salariés de SAFRAN SA signé le 12 février 2018 par la CFDT et CFE-CGC
- Accord Négociation annuelle obligatoire 2018 signé le 15 mars 2018 par la CFDT et CFE-CGC
- Avenant n°1 à l'accord d'intéressement signé le 25 juin 2018 par la CFDT et CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur l'harmonisation des mandats des élus SAFRAN SA en vue de l'organisation des élections professionnelles 2019 signé le 06 septembre 2018 par la CFDT et CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur la modification du calendrier de la formation professionnelle au sein de SAFRAN SA signé le 25 octobre 2018 par la CFDT et CFE-CGC
- Accord d'entreprise relatif au télétravail chez SAFRAN SA signé le 6 décembre 2018 par la CFDT et CFE-CGC

2019

- Accord d'entreprise relatif au vote par voie électronique pour les élections des représentants du personnel signé le 31 janvier 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord de substitution signé le 13 février 2019 signé par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord Négociation annuelle obligatoire 2019 signé le 7 mars 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur la qualité de vie au travail signé le 15 mars 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur les établissements distincts et sur les instances représentatives du personnel de la société Safran SA signé le 02 avril 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur les voyages et les déplacements professionnels chez Safran SA signé le 09 mai 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Avenant n°2 à l'accord d'intéressement – Exercice 2019 signé le 06 juin 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Avenant n°3 au Plan d'Epargne de Groupe International de Safran signé le 22 juillet 2019
- Protocole d'accord préélectoral en vue des élections des membres du CSE de la société Safran SA signé le 9 septembre 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord d'entreprise sur la composition du comité social et économique central de Safran SA signé le 25 novembre 2019 par la CFDT et par la CFE-CGC

2020

- Avenant n°1 à l'accord d'entreprise sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Safran SA signé le 27 février 2020 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Accord Négociation annuelle obligatoire 2020 signé le 27 février 2020 par la CFDT et par la CFE-CGC
- Avenant n°4 au Plan d'Epargne de Groupe International de Safran signé le 21 juillet 2020
- Accord d'intéressement – Exercices 2020 et 2021 signé le 24 juillet 2020 par la CFDT et la CFE-CGC

6.1.4 B Date de signature et objet des accords signés au niveau du Groupe dans l'année

2018

- Avenant n°9 à l'accord relatif au Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) au sein du Groupe Safran signé le 1er mars 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT-FO
- Avenant n°1 à l'accord cadre européen sur le développement des compétences et parcours professionnels signé le 14 mars 2018 par IndustriAll.
- Avenant n°11 à l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe Safran signé le 20 mars 2018 par les organisations syndicales CFE-CGC et CGT-FO

- Avenant n°1 à l'accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le groupe Safran signé le 20 mars 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et CGT-FO
- Avenant n°10 à l'accord de Participation des salariés aux résultats du Groupe Safran signé le 20 mars 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et CGT-FO
- Avenant n°4 à l'accord relatif à la prévention du stress au travail au sein du groupe Safran signé le 20 mars 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT-FO
- Avenant n°1 à l'accord de groupe Safran relatif aux garanties décès et invalidité accidentels signé le 20 mars 2018 par les organisations syndicales CFDT, CGT et CGT-FO
- Avenant n°3 à l'accord sur le Comité d'Entreprise Européen Safran signé le 10 avril 2018 par les membres du Comité (délégations Française, Allemande, Anglaise, Belge, Finlandaise, Polonaise, Espagnole) et IndustriAll
- Avenant n°4 à l'accord sur le Comité d'Entreprise Européen Safran signé le 10 avril 2018 par les membres du Comité (délégations Française, Allemande, Anglaise, Belge, Finlandaise, Polonaise, Espagnole) et IndustriAll
- Avenant n°7 à l'accord sur le Comité de Groupe Safran signé le 28 mai 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT-FO, CFTC et UNSA
- Avenant n°8 à l'accord sur le Comité de Groupe Safran signé le 28 mai 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, et CGT-FO, CFTC et UNSA
- Avenant n°14 à l'accord relatif à la prévoyance complémentaire des salariés du groupe Safran signé le 4 juillet 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et CGT-FO
- Avenant n°2 à l'accord sur la formation professionnelle au sein du groupe Safran signé le 19 novembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et CGT-FO
- Avenant n°2 à l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau du groupe Safran signé le 19 novembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO
- Avenant n°8 à l'accord sur le développement du dialogue social dans le groupe Safran signé le 10 décembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO
- Avenant n°2 à l'accord relatif à l'abondement du compte épargne temps (CET) des salariés seniors signé le 10 décembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO
- Avenant n°15 à l'accord relatif à la prévoyance complémentaire des salariés du groupe Safran signé le 13 décembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
- Avenant n°2 à l'accord relatif aux Garanties Décès et Invalidité Accidentels signé le 13 décembre 2018 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO

2019

- Accord de Groupe relatif à la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat signé le 29 janvier 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°10 à l'accord relatif au Plan d'Epargne pour la retraite Collectif (PERCO) au sein du Groupe Safran signé le 29 janvier 2019 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°11 à l'accord de Participation des salariés aux résultats du Groupe Safran signé le 29 janvier 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°12 à l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe Safran signé le 29 janvier 2019, par les organisations syndicales CFE-CGC et FO.
- Avenant n°2 à l'accord Groupe relatif au contrat de génération Safran signé le 29 janvier 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°12 à l'accord de Participation des salariés aux résultats du Groupe Safran signé le 29 mai 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Accord relatif au plan d'Epargne Groupe pour les sociétés du périmètre ex Zodiac Aerospace signé le 03 septembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°13 à l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe Safran signé le 03 septembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°16 à l'accord relatif à la prévoyance complémentaire des salariés du Groupe Safran signé le 18 septembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°3 à l'accord relatif à l'abondement du compte épargne temps (CET) des salariés seniors signé le 30 septembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°11 à l'accord relatif au Plan d'Epargne pour la retraite Collectif (PERCO) au sein du Groupe Safran signé le 11 décembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°3 à l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau du Groupe Safran signé le 18 décembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.

- Avenant n°3 à l'accord sur la formation professionnelle au sein du Groupe Safran signé le 18 décembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°3 à l'accord groupe relatif au contrat de génération Safran signé le 18 décembre 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO
- Accord de Groupe relatif à la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat signé le 29 janvier 2019, par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.

2020

- Avenant n°1 à l'Accord relatif au Plan d'Epargne Groupe pour les sociétés du périmètre ex Zodiac Aerospace, signé le 27 janvier 2020 par les organisation syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°4 à l'Accord Groupe relatif au Contrat de Génération Safran, signé le 27 mars 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°4 à l'Accord sur la Formation Professionnelle au sein du Groupe Safran, signé le 27 mars 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°4 à l'Accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau du Groupe Safran, signé le 27 mars 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Accord relatif à l'Accompagnement social de la crise liée à l'épidémie de Covid-19 au sein du Groupe Safran, signé le 15 avril 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Accord de Transformation d'activité au sein de Safran, signé le 8 juillet 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Accord Groupe Senior pour l'Année 2021 au sein du Groupe Safran, signé le 27 juillet 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°2 à l'Accord relatif au Plan d'Epargne Groupe pour les sociétés du périmètre ex Zodiac Aerospace, signé le 27 juillet 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°12 à l'Accord relatif au Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) au sein du Groupe Safran, signé le 27 juillet 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°14 à l'Accord relatif au Plan d'Epargne Groupe Safran, signé le 27 juillet 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°13 à l'Accord relatif au Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) au sein du Groupe Safran, signé le 22 septembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Accord portant actualisation de l'Accord de Transformation d'Activité sur la mise en oeuvre de l'Activité Réduite pour le Maintien en Emploi (ARME) au sein de Safran, signé le 28 septembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°1 à l'Accord de Groupe relatif au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 » des Ingénieurs et Cadres, signé le 21 octobre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°2 à l'Accord de Groupe relatif au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 » des Ingénieurs et Cadres, signé le 21 octobre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°17 à l'Accord de Groupe relatif à la Prévoyance Complémentaire des salariés du Groupe Safran, signé le 21 octobre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°1 à l'Accord de Transformation d'Activité au sein de Safran, signé le 24 novembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°1 à l'Accord portant actualisation de l'Accord de Transformation d'Activité sur la mise en oeuvre de l'Activité Réduite pour le Maintien en Emploi (ARME) au sein de Safran, signé le 24 novembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°2 à l'Accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le Groupe Safran, signé le 9 décembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°18 à l'Accord de Groupe relatif à la Prévoyance Complémentaire des salariés du Groupe Safran, signé le 21 décembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°19 à l'Accord de Groupe relatif à la Prévoyance Complémentaire des salariés du Groupe Safran, signé le 21 décembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.
- Avenant n°3 à l'Accord de Groupe relatif au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 » des Ingénieurs et Cadres, signé le 21 décembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO.
- Avenant n°13 à l'Accord de Participation des salariés aux résultats du Groupe Safran, signé le 22 décembre 2020 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO.

6.1.4 C Date de signature et objet des accords signés au niveau professionnel

[Textes nationaux particuliers aux métaux]

2018

- Accord national du 29 juin 2018 relatif au contrat de chantier ou d'opération dans la métallurgie
- Accord national du 29 juin 2018 relatif au contrat de travail à durée déterminée et au contrat de travail temporaire dans la métallurgie
- Accord national du 13 juillet 2018 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2018
- Avenant du 5 octobre 2018 à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie
- Accord du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de compétences interindustriel « Opco2i »
- Accord du 21 décembre 2018 relatif à des dispositions transitoires en matière de formation professionnelle et d'alternance
- Avenant du 20 février 2018 à la convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne sur les TGA pour l'année 2018
- Avenant du 21 février 2018 à la convention collective des industries métallurgiques du département de Seine et Marne sur les TEGA pour l'année 2018

2019

- Accord national du 8 janvier 2019 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et des cadres à partir de l'année 2019 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT, CGT)
- Accord national du 8 novembre 2019 relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans la métallurgie et son avenant du 22 novembre 2019 (signataires : UIMM, CFDT, CFE-CGC, FO, en attente d'extension)
- Avenant du 9 janvier 2019 à la convention collective des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la région parisienne sur les TGA pour l'année 2019 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFTC, UPSM-CFDT, CGT, FO)
- Avenant du 9 janvier 2019 à la convention collective des industries métallurgiques du département de Seine et Marne sur les TEGA pour l'année 2019 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFDT-STL, USTM, USM FO)

2020

- Accord national du 5 février 2020 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2020 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO).
- Accord national du 5 février 2020 relatif à la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la métallurgie (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT, CGT).
- Accord national du 3 avril 2020 portant sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie de COVID-19 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT).
- Accord national du 30 juillet 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi dans la métallurgie (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT).
- Avenant du 22 décembre 2020 à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie et à l'accord du 5 février 2020 relatif à la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la métallurgie (signataires : UIMM, FO, CFE-CGC, CFDT).

[Textes nationaux particuliers aux métaux]

2018

- Accord national du 29 juin 2018 relatif au contrat de chantier ou d'opération dans la métallurgie
- Accord national du 29 juin 2018 relatif au contrat de travail à durée déterminée et au contrat de travail temporaire dans la métallurgie

- Accord national du 13 juillet 2018 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2018
- Avenant du 5 octobre 2018 à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie
- Accord du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de compétences interindustriel « Opco2i »
- Accord du 21 décembre 2018 relatif à des dispositions transitoires en matière de formation professionnelle et d'alternance
- Avenant du 20 février 2018 à la convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne sur les TGA pour l'année 2018
- Avenant du 21 février 2018 à la convention collective des industries métallurgiques du département de Seine et Marne sur les TEGA pour l'année 2018

2019

- Accord national du 8 janvier 2019 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et des cadres à partir de l'année 2019 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT, CGT)
- Accord national du 8 novembre 2019 relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans la métallurgie et son avenant du 22 novembre 2019 (signataires : UIMM, CFDT, CFE-CGC, FO, en attente d'extension)
- Avenant du 9 janvier 2019 à la convention collective des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la région parisienne sur les TGA pour l'année 2019 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFTC, UPSM-CFDT, CGT, FO)
- Avenant du 9 janvier 2019 à la convention collective des industries métallurgiques du département de Seine et Marne sur les TEGA pour l'année 2019 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFDT-STL, USTM, USM FO)

2020

- Accord national du 5 février 2020 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2020 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO).
- Accord national du 5 février 2020 relatif à la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la métallurgie (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT, CGT).
- Accord national du 3 avril 2020 portant sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie de COVID-19 (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT).
- Accord national du 30 juillet 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi dans la métallurgie (signataires : UIMM, CFE-CGC, FO, CFDT).
- Avenant du 22 décembre 2020 à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie et à l'accord du 5 février 2020 relatif à la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la métallurgie (signataires : UIMM, FO, CFE-CGC, CFDT).

[Textes nationaux interprofessionnels]

2018

- Avenant n°1 du 17 janvier 2018 au règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage
- Accord national interprofessionnel du 22 février 2018 relatif à la réforme de l'assurance chômage
- Accord national interprofessionnel du 22 février 2018 sur la formation professionnelle
- Avenant n°3 du 31 mai 2018 à la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle
- Avenant n°2 du 4 décembre 2018 à l'accord interprofessionnel du 17 novembre 2017 AGIRC – ARRCO

2019

- Accord national interprofessionnel du 10 mai 2019 sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (signataires : MEDEF, CDME, U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO).
- Avenant n° 4 du 12 juin 2019 à la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle (signataires MEDEF, CPME, U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, CGT)
- Avenant n° 3 du 13 juin 2019 à l'accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 relatif au régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire (signataires : MEDEF, CPME, U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGY-FO, CGT)

2020

- Accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail (signataires : MEDEF, CPME, U2P, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGC-FO).

[Textes métallurgie Ile-de-France]

2020

- Avenant du 17 février 2020 à la convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne sur les TGA pour l'année 2020 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFTC, UPSM-CFDT, FO).
- Avenant du 17 février 2020 à la convention collective des industries métallurgiques du département de Seine et Marne sur les TEGA pour l'année 2020 (signataires : GIM, CFE-CGC, CFDT-STL, USM FO).

6.1.5 Nombre des personnes bénéficiaires d'un congé de formation économique social et syndical

2018	5	2019	0	2020	0
------	---	------	---	------	---

6.2 – INFORMATION ET COMMUNICATION

Information, communication et concertation sont, à des degrés divers, partie intégrante de l'activité professionnelle de chacun. Elles trouvent notamment leur place :

- Dans les relations inter-directions ou internes aux directions, entre départements, services, comme au cours de réunions périodiques informelles ou directement liées à l'activité
- Dans les groupes de travail pluridisciplinaires constitués pour étudier des sujets particuliers
- Dans les différents supports d'information et manifestations de communications : journal d'entreprise, intranet, messageries, vidéos, conférences et forums...

CHAPITRE 7 – AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1 – ŒUVRES SOCIALES

Dépenses de l'entreprise (en euros)

	Logement	Transport	Restaurant	Total
2018	627 908	899 083	460 260	1 987 251
2019	642 471	1 079 309	436 312	2 158 092
2020	709 878	1 119 937	346 692	2 176 507

7.2 – AUTRES CHARGES SOCIALES

7.2.1 Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires – Maladie, Décès, Maternité, Accident du travail (en euros)

2018	4 472 453	2019	4 840 978	2020	4 309 609
------	-----------	------	-----------	------	-----------

7.2.2 Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires – Vieillesse (en euros)

2018	19 769 282	2019	22 036 410	2020	20 320 638
------	------------	------	------------	------	------------